

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Construction d'un Pôle VNF à Gambsheim regroupant le CARING et les locaux de l'UT Strasbourg-Rhin à Gambsheim

Lot n°2 "Gros Œuvre"

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 8 septembre 2023 à 16:00

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE Direction Territoriale de Strasbourg

4 quai de Paris CS-30 367

67010 STRASBOURG CEDEX

Tél: 0369486732

SOMMAIRE

 Objet et étendue de la consultation 		3
1.1 - Objet		3
1.2 - Mode de passation		3
1.3 - Type et forme de contrat		3
1.4 - Décomposition de la consultation		3
1.5 - Nomenclature		4
2 - Conditions de la consultation		4
2.1 - Délai de validité des offres		4
2.2 - Forme juridique du groupement		4
2.3 – Variantes		4
2.4 - Développement durable		4
2.5 - Confidentialité et mesures de sécur	ité	4
3 - Les intervenants		5
3.1 - Conduite d'opération		5
3.2 - Maîtrise d'œuvre		5
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coord	dination du chantier	5
3.4 - Contrôle technique		5
3.5 - Sécurité et protection de la santé de	es travailleurs	5
4 - Conditions relatives au contrat		5
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	on	5
4.2 - Modalités essentielles de financem	ent et de paiement	5
5 - Contenu du dossier de consultation		5
5.1 – Avant la réception de l'Accord de C	Confidentialité	5
5.2 - Après réception de l'Accord de Cor	fidentialité dûment signé :	5
6 - Présentation des candidatures et des of	ffres	6
6.1 - Documents à produire		6
6.2 - Visite sur site		7
7 - Conditions d'envoi ou de remise des pli	S	7
7.1 - Transmission électronique		7
7.2 - Transmission sous support papier		9
8 - Examen des candidatures et des offres		9
8.1 - Sélection des candidatures		9
8.2 - Attribution des marchés		9
8.3 - Suite à donner à la consultation		10
9.1 - Adresses supplémentaires et points	s de contact	11
9.2 - Procédures de recours		11

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

Les stipulations du présent Règlement de la Consultation (RC) concernent :

Le lot n°2 « Gros Œuvre »

dans le cadre de la construction d'un Pôle VNF à Gambsheim regroupant le CARING et les locaux de l'UT Strasbourg-Rhin à Gambsheim

L'opération consiste en :

- Les travaux de gros œuvre dans le cadre de la construction d'un bâtiment de 486 m2 sur 5 niveaux en vue de la création d'un Pôle VNF regroupant le Centre d'Alerte Rhénan et d'Information Nautique de Gambsheim (CARING) et les locaux administratifs de l'Unité territoriale Strasbourg-Rhin (UTSR), sur un terrain appartenant à VNF et situé à l'ouest immédiat des écluses de Gambsheim :
 - RDC : Unité territoriale Strasbourg-Rhin / Locaux partagés
 - R+1 : Espace convivialité
 - o R+2: Locaux techniques
 - R+3: CARING
 - R+4 : Belvédère d'observation

Pour information, autres travaux prévus : aménagements paysagers extérieurs / voiries et création d'un parcours scénographique paysagé à l'extérieur

Lieu(x) d'exécution : Ecluses de Gambsheim - RD2 - 67760 GAMBSHEIM - Référence cadastrale : 48 267

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

La prestation est composée d'un unique lot :

Lot(s)	Désignation		
02	 GROS OEUVRE : Installations de chantier Fondations spéciales par pieux forés/tubés Travaux d'infrastructures Travaux de superstructures Ensemble des travaux de gros-œuvre extérieurs 		

Elle intègre un ensemble composé des 21 lots suivants pour la construction du pôle VNF à Gambsheim, lesquels font chacun l'objet d'un marché :

Lot(s)	Désignation
01	TERRASSEMENT / VOIRIES / RESEAUX ENTERRES
03	ETANCHEITE
04	ECHAFAUDAGE
05	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS
06	BRISE SOLEIL A LAMES ORIENTABLES
07	SERRURERIE
08	ASCENCEUR
09	PLATRERIE / ISOLATION / FAUX-PLAFOND

Consultation n°: 2023_PoleVNF_Lot-2

10	ELECTRICITE
11	CHAUFFAGE_VENTILATION_CLIMATISATION
12	SANITAIRE
13	MENUISERIE INTERIEURE BOIS
14	MOBILIER BOIS SUR MESURE
15	CHAPE / CARRELAGE
16	PARQUET
17	PEINTURE
18	ESPACES VERTS
19	SCENOGRAPHIE / SIGNALETIQUE / IMPRESSION
20	FORAGES
21	NETTOYAGE DE FINITION

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description	
45210000-2	Travaux de construction de bâtiments	

Lot(s)	Code principal	Description	
02	45223220-4	Travaux de gros œuvre	

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Le titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

2.5 - Confidentialité et mesures de sécurité

Le site présente un niveau de sensibilité qui nécessite des dispositions particulières en matière de sûreté.

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations en acceptant l'Accord de Confidentialité dans les pièces de la consultation.

L'envoi du dossier complet des documents de consultation est assujetti à la réception préalable de l'Accord de Confidentialité dûment signé et retourné au pouvoir adjudicateur, dans les conditions décrites au paragraphe 7.1 du présent règlement de consultation.

Les documents de consultation transmis sont à la disposition des candidats potentiels mais restent l'entière propriété de VNF. Il est demandé aux candidats et à toute personne téléchargeant le dossier de la consultation

d'assurer la confidentialité des informations contenues dans les pièces du DCE. VNF se réserve un droit d'action contre toute utilisation abusive de ces documents.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

En particulier, les personnels du titulaire du marché sont susceptibles de faire l'objet d'une enquête administrative au préalable.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

Groupement DWPA - 18 Rue de la Broque - 67000 STRASBOURG

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par :

C2BI INGENIERIE - Avenue du Neuhof - 67020 STRASBOURG CEDEX

3.4 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

BUREAU VERITAS CONSTRUCTION - 4 Rue du Parc - 67205 OBERHAUSBERGEN

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau I sera assurée par :

QUALICONSULT - 19 Rue des Cigognes - 67960 ENTZHEIM

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au titulaire et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

5.1 – Avant la réception de l'Accord de Confidentialité

- Le Règlement de la Consultation (RC)
- L'Accord de Confidentialité
- Le cadre de l'Acte d'Engagement (AE) et ses annexes éventuelles
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Les plans architecturaux des façades
- Le plan de masse
- Le calendrier prévisionnel d'exécution

5.2 - Après réception de l'Accord de Confidentialité dûment signé :

- Les pièces listées au § 5.1 du présent RC

Consultation n°: 2023_PoleVNF_Lot-2 Page 5 sur 11

- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), et ses annexes éventuelles, dont l'Annexe Matériaux
- Le cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)
- Le dossier de plans (autres que les plans architecturaux des façades et Plan de masse)
- L'étude géotechnique de conception G2 PRO
- Le Rapport Initial de Contrôle Technique
- Les récépissés de Déclaration de Travaux
- Le Cahier des Prescriptions Communes
- Le Plan Général de Coordination
- Le Règlement d'Organisation du Chantier
- Le Certificat de Destruction des documents non divulgables pour les entreprises non retenues

Il est remis gratuitement à chaque candidat sélectionné selon les conditions de l'article 7.1 du présent RC.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles		Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels		Non

Consultation n°: 2023_PoleVNF_Lot-2 Page 6 sur 11

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)		Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années		Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'Acte d'Engagement	Oui
L'Accord de Confidentialité	Oui
Le calendrier prévisionnel d'exécution	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	
Le Cahier des Prescriptions Communes	Oui
L'annexe matériaux	Non
Le mémoire technique des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat incluant les éléments soumis aux critères de jugement des offres décrits au § 8.2	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les soustraitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Pour les prestations sous-traitées, le candidat devra fournir la preuve que les sous-traitants pressentis interviendront bien pendant le chantier, tel que décrit dans l'offre. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié comme un écrit signé de chaque sous-traitant s'engageant à réaliser les prestations que le candidat souhaite lui confier ou encore par une déclaration de sous-traitance (DC4).

6.2 - Visite sur site

La visite sur site est facultative. Les entreprises sont libres de visiter le terrain en question et mentionné au 1.1. Aucune visite n'est organisée par le maître d'ouvrage.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents est effectuée par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr. (PLACE : PLateforme des AChats de l'Etat).

Consultation n°: 2023_PoleVNF_Lot-2 Page 7 sur 11

Considérant le niveau de confidentialité requis pour certains documents de la consultation et en application de l'article R2132-5 du Code de la Commande Publique, la transmission complète des documents se fera de la manière suivante :

- Les documents listés au paragraphe 5.1 du présent règlement de la consultation sont téléchargeables dès le lancement de la consultation sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur sur la plateforme PLACE ;
- 2. Les candidats intéressés pour obtenir le dossier de consultation complet doivent retourner l'Accord de Confidentialité dûment approuvé et signé par une question déposée via la messagerie du profil acheteur du pouvoir adjudicateur sur la plateforme PLACE, au plus tard 7 jours avant la date de limite de remise des offres;
- 3. A réception de l'Accord de confidentialité, les documents complémentaires listés au paragraphe 5.2 du présent règlement de la consultation sont transmis au candidat par voie électronique via la messagerie du profil acheteur du pouvoir adjudicateur sur la plateforme PLACE à l'adresse e-mail communiquée du candidat, au plus tard 6 jours avant la date de limite de remise des offres.

Afin de faciliter l'analyse par le pouvoir adjudicateur, il est souhaité que le pli contienne deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

En cas de plis déposés successivement et notamment par voie électronique, le dernier pli déposé annule et remplace le pli précédent.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- Lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante : VNF – Direction Territoriale de Strasbourg - Pôle achats et marchés publics, 4 quai de Paris 67000 STRASBOURG.

Courriel: mp.sg.dts@vnf.fr.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :

- Toutes pièces (autre que DPGF): formats Adobe .pdf ou Microsoft Word ou compatibles
- DPGF : formats Adobe .pdf et Microsoft Excel (obligatoire) ou compatibles

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :

Il est souhaité que les entreprises déposent des offres suivant le nommage suivant :

- Pour l'acte d'engagement : LotX_Nomdel'entreprise_AE
- Pour le DPGF : LotX Nomdel'entreprise-DPGF
- Pour le cadre de réponse ou le mémoire technique : LotX_Nomdel'entreprise-Offre

La signature électronique des documents y compris le contrat n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Les candidats sont invités à signer l'acte d'engagement remis dans leur offre, cependant celle-ci est facultative. Une signature scannée, l'absence de signature électronique ou de signature manuscrite scannée de l'acte d'engagement ou l'absence de fourniture des pouvoirs et/ou délégations de signature, ne rendent donc pas l'offre du candidat irrégulière. Le cas échéant, il sera demandé à l'attributaire au stade de l'attribution de signer l'acte d'engagement avec une signature électronique ou une signature manuscrite originale et de fournir les pouvoirs et/ou délégations des personnes habilitées à l'engager.

Consultation n°: 2023_PoleVNF_Lot-2

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Pour la présente consultation, les offres seront analysées avant les candidatures.

Dans ce cas, seule la candidature du candidat pressenti par lot sera analysée. Si des documents sont manquants, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander au candidat pressenti de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

L'absence de transmission ou de signature par le candidat de l'accord de confidentialité rend toute offre irrégulière.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères d'attribution	Pondération
La valeur technique de l'offre, appréciée au vu des éléments suivants	<u>60 %</u>
 La présentation des matériaux et leurs conformités (annexe matériaux) - Documentation et fiches techniques justificatives jointes à l'offre, avantages de l'offre	50% 15%
 Dispositions arrêtées par l'entreprise pour garantir la qualité des prestations à réaliser et le respect des délais d'exécution, contraintes identifiées d'exécution des travaux et solution proposée Dispositions arrêtées par l'entreprise en matière de gestion des déchets de chantier (SOGED), dispositions arrêtées par l'entreprise pour diminuer les nuisances 	15% 20%
Le prix des prestations	40%

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

Les critères sont notés sur 100.

Notation du coût :

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note sur 100 = [montant de l'offre la moins-disante (offres anormalement basses exclues) / montant de l'offre examinée] x 100

• Notation de la valeur technique :

S'il n'est pas joint de mémoire technique la note sera de 0 mais l'offre ne sera pas éliminée.

Les candidats sont informés qu'en cas d'équivalence des offres à l'issue de l'analyse effectuée par application des critères de sélection pondérés figurant au règlement de la consultation, la préférence sera donnée au

Consultation n°: 2023_PoleVNF_Lot-2 Page 9 sur 11

candidat dont l'offre favorise l'utilisation du transport ferroviaire, du transport fluvial ou de tout mode de transport non polluant. Pour l'application de cette disposition, Voies Navigables de France - Direction Territoriale de Strasbourg, retient comme étant équivalentes les offres dont l'écart du nombre de points obtenus par rapport à l'offre la mieux classée n'excède pas 10 %, à la condition que leur écart de prix n'excède pas 3 %

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres pour chaque lot, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec les 5 candidats sélectionnés dans l'ordre du classement proposé par le rapport d'analyse des offres. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve la faculté d'engager des négociations qui portent sur tout ou partie des éléments de l'offre et qui ont pour but d'amener le candidat à présenter une offre la plus intéressante possible pour la personne publique. Le pouvoir adjudicateur pourra également interrompre les négociations avec un ou plusieurs d'entre eux. Dans des conditions de stricte égalité entre les candidats et de confidentialité des échanges, les négociations peuvent revêtir la forme d'échanges de courriels, de télécopies ou de courriers. Les négociations peuvent également se tenir par visio-conférence ou dans les locaux de VNF. Dans ce dernier cas, chaque candidat est convoqué et informé par écrit de la date du rendezvous au moins 5 jours francs avant celui-ci et se verra préciser la date, l'heure de la réunion ainsi que le lieu de sa tenue. L'audition s'effectue sur une durée de 30 minutes à 3 heures maximum. A l'issue des négociations, sous réserve de précisions ultérieures et après confirmation par chaque candidat rencontré des modifications éventuelles de son offre, le représentant du pouvoir adjudicateur élimine les offres irrégulières ou inacceptables.

L'offre la mieux classée, sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Les documents demandés sont :

- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de six mois dont elle s'assure de l'authenticité auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale.
- Le certificat attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants aux impôts et taxes (impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, taxe sur la valeur ajoutée) délivré par l'administration fiscale dont relève le candidat.
- Le cas échéant, le certificat attestant le versement régulier des cotisations légales aux caisses qui assurent le service des congés payés et du chômage intempéries; Pour les certificats précités, le candidat établi à l'étranger produit un certificat établi par les administrations et organismes de son pays d'origine ou d'établissement.
- Le cas échéant, une liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat et précisant, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail (article D.8254-2 du code du travail).

Des attestations d'assurance décennale et de responsabilité civile devront également être produites dans le même délai. Les niveaux d'assurance exigés devront être en rapport avec le montant du marché et devront concerner :

ASSURANCES		GARANTIES
		Dommages corporels
	Avant livraison et après livraison	Dommages matériels
		Dommages immatériels non consécutifs
RC DECENNALE (OUVRAGES SOUMIS)		 Coût des réparations, Bon fonctionnement, existants

Consultation n°: 2023_PoleVNF_Lot-2 Page 10 sur 11

DOMMAGES EN COURS DE CHANTIER	Tous dommages matériels confondus
RC DECENNALE GENIE CIVIL	Dommages matériels à l'ouvrage

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Strasbourg 31 avenue de la Paix BP 51038 67070 STRASBOURG CEDEX

Tél: 03 88 21 23 23 Télécopie: 03 88 36 44 66

Courriel: greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Strasbourg 31, avenue de la Paix – BP 51 038 67 070 Strasbourg cedex

Tél: 03 88 21 23 23

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.com

Consultation n°: 2023_PoleVNF_Lot-2 Page 11 sur 11